



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-huitième session

Point 103 de l'ordre du jour provisoire\*

### Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

## Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Les auteurs du présent rapport sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement lancent un appel urgent à l'action sur une question d'importance stratégique. Dans un contexte de paix et de sécurité internationales sombre et souvent caractérisé par un manque de confiance et de respect pour les lois et les institutions internationales, et alors que les dépenses militaires mondiales sont au plus haut (2,24 billions de dollars), ils proposent une perspective nouvelle et formulent des recommandations pour garantir une plus grande sécurité humaine et atteindre l'objectif vieux de plusieurs décennies formulé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, à savoir ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde.

À la demande du Secrétaire général et après deux ans de délibérations, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a élaboré trois stratégies ainsi que des mesures connexes qui, si elles sont mises en œuvre en même temps, permettraient selon lui de passer à une vision plus globale de la sécurité, grâce à laquelle on allouerait moins de ressources à l'acquisition compétitive d'armements et davantage à des initiatives répondant aux besoins des peuples et de la planète, telles que l'atténuation des changements climatiques et la réduction des inégalités socioéconomiques. Ces trois stratégies s'articulent autour de mesures qui : a) encouragent une réflexion critique et novatrice sur les dépenses militaires qui soit propre à faire évoluer cette question ; b) contribuent à atténuer la perception de menaces ainsi qu'à réduire les risques et les dépenses militaires ; c) renforcent l'analyse des dépenses militaires et la collecte de données y relatives et font mieux connaître cette question.

\* [A/78/150](#).



Les idées exposées dans la présentation des stratégies pourraient avoir des effets immédiats mais aussi à moyen et à long terme. Elles s'adressent aux États Membres, au système des Nations Unies, aux acteurs régionaux, aux acteurs de la société civile, aux chercheurs et aux autres parties prenantes. Il est essentiel de faire primer le dialogue et la diplomatie ainsi que le respect du droit international et de s'employer en priorité à réaffirmer les engagements pris à l'égard des éléments qui forment l'architecture contemporaine de paix et de sécurité et à élaborer de nouvelles stratégies en vue d'améliorer le climat de sécurité au sens large et de ralentir la tendance à la hausse des dépenses militaires à un moment où l'on a cruellement besoin de nouvelles idées et d'énergie.

En sa qualité de conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Conseil a examiné le programme de travail consolidé, les activités et les finances de l'Institut et a formulé des conseils stratégiques à ce sujet. La position unique de l'Institut en tant que bâtisseur de ponts et rassembleur dans le domaine du désarmement a permis d'enregistrer plusieurs avancées en 2023, notamment : a) une augmentation considérable du nombre de manifestations et de publications ; b) la mise en place de nouveaux portails numériques sur les politiques en matière d'intelligence artificielle et de sécurité spatiale ; c) la fourniture par des experts influents d'un appui technique aux États, aux organisations régionales et aux organismes multilatéraux, notamment grâce à l'organisation de manifestations phares sur l'innovation, l'espace extra-atmosphérique et la cybersécurité. Le Conseil a entendu des exposés sur l'évolution du réseau mondial de recherche sur le désarmement, sur l'Académie de l'UNIDIR ainsi que sur les améliorations apportées au site Web et la diffusion des résultats des recherches menées, qui ont permis d'optimiser les coûts et devraient renforcer les activités de communication. Il a approuvé le rapport du Directeur de l'UNIDIR sur les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2022 ainsi que le projet de programme de travail et le plan financier pour 2023 et 2024.

## I. Introduction

1. À la demande du Secrétaire général, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement a entrepris un programme de travail de deux ans pour examiner la question des dépenses militaires mondiales. Il s'agissait pour lui de recommander des mesures susceptibles de relancer les efforts menés pour atteindre l'objectif fixé de longue date et ancré dans l'Article 26 de la Charte des Nations Unies consistant à ne détourner vers les armements que le minimum de ressources et ainsi d'inverser la tendance à la hausse des dépenses militaires que l'on observe depuis 1998, et d'encourager les États à repenser la sécurité, non seulement en termes militaires, mais aussi dans l'intérêt du développement économique, environnemental et social. Plus précisément, le Secrétaire général a demandé au Conseil de réfléchir à trois grandes questions : a) quelles sont les possibilités d'améliorer la transparence, de renforcer la confiance et d'intensifier le dialogue pratique pour désamorcer la tendance à la constitution de stocks d'armes ; b) comment bâtir des architectures de sécurité efficaces et durables qui soient basées sur la coopération ; c) comment faciliter une réflexion nouvelle sur les dépenses militaires qui soit propre à faire évoluer cette question. Compte tenu du calendrier de ses travaux, le Conseil a pu contribuer à l'élaboration par le Secrétaire général d'un Nouvel Agenda pour la paix, lequel vise à régler de nombreux problèmes mondiaux et à renforcer la gouvernance mondiale pour le bien des générations actuelles et futures.

2. En 2022, après deux premières sessions, le Conseil a produit un rapport d'activité sur le sujet (A/77/263). Il a repris ses discussions en 2023, tenant sa soixante-dix-neuvième session du 1<sup>er</sup> au 3 février à Genève, et sa quatre-vingtième session du 21 au 23 juin à New York. Il s'est réuni pour tenir des réunions intersessions en octobre 2022 et en janvier, avril et mai 2023. Toutes les sessions ont été présidées par la Présidente du Conseil, Elissa Golberg (Canada).

3. Le présent rapport, présenté en application de la résolution 38/183 (O) de l'Assemblée générale, rend compte des discussions de fond du Conseil et présente ses recommandations concrètes. On y trouvera également le détail des activités que le Conseil a menées en sa qualité de conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), dont l'approbation du rapport du Directeur de l'Institut (A/78/163).

## II. Discussions de fond

### A. Contexte et considérations générales

4. L'objectif fondateur de l'ONU, tel qu'énoncé dans le préambule de la Charte, est de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de garantir qu'il ne soit pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun. La Charte interdit donc de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, mais reconnaît, lorsqu'il n'est pas tenu compte de cette interdiction, le droit des États Membres à la légitime défense, individuelle ou collective, y compris par l'intermédiaire d'accords régionaux, ce qui inclut également, selon l'interprétation du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, les opérations de maintien de la paix et les mesures visant à protéger les civils susceptibles d'être en danger. Elle exige également la réglementation des armements, ainsi que l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité

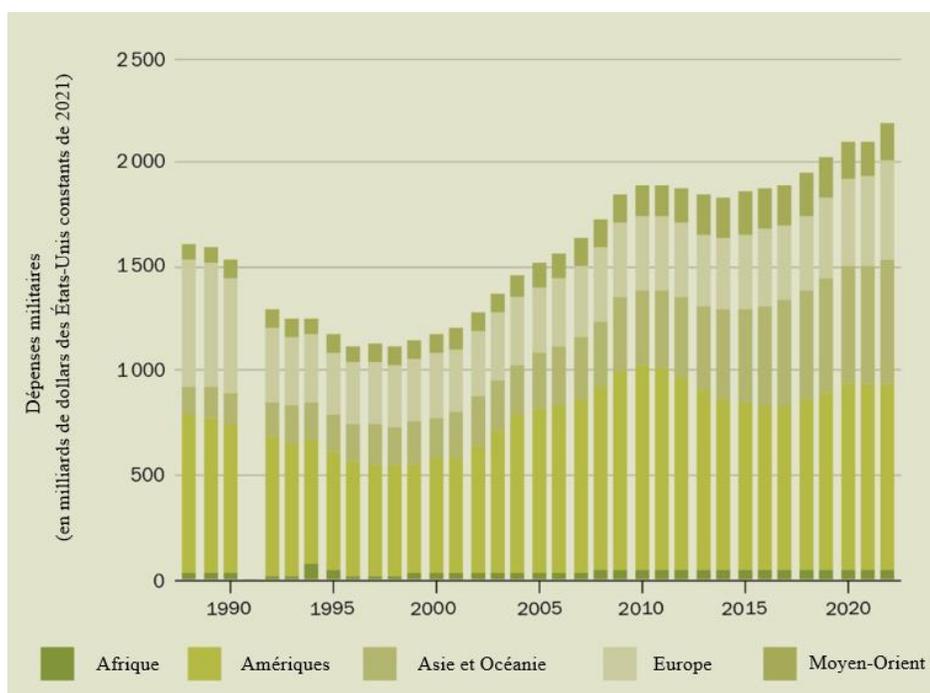
internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde<sup>1</sup>.

5. Malheureusement, les efforts déployés pour atteindre ce dernier objectif de détourner le moins de ressources possible, toujours irréguliers, ont faibli au cours des vingt dernières années, et la dynamique a même pu s'inverser. Les dépenses militaires mondiales sont aujourd'hui à leur plus haut niveau depuis la fin de la guerre froide, et la concurrence en matière d'armement ne connaît pas de limites. Selon les données de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, datées d'avril 2023, les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 19 % entre 2013 et 2022, augmentant chaque année depuis 2015, et atteignent désormais un niveau record de 2,24 billions de dollars. Bien que l'augmentation quasi continue des dépenses militaires prévale à l'échelle mondiale, elle ne s'observe pas partout dans les mêmes proportions. Les niveaux de dépenses des régions, des États, des groupes d'États et des alliances politico-militaires varient grandement, à la fois en chiffres absolus et en proportion du produit intérieur brut<sup>2</sup>. Et si ces dépenses ont des conséquences notables sur le montant des ressources allouées à des activités nationales dans les pays développés et en développement, lesdites conséquences peuvent être encore plus désastreuses pour les pays à faible revenu. Plus récemment, et pour diverses raisons, de nombreux États se sont engagés à continuer d'augmenter leurs dépenses militaires, ce qui traduit, pour certains, l'inquiétude que suscitent les graves incertitudes en matière de sécurité qui apparaissent dans leur environnement.

Figure I

### Dépenses militaires mondiales, par région (1988-2022)

(En milliards de dollars des États-Unis)



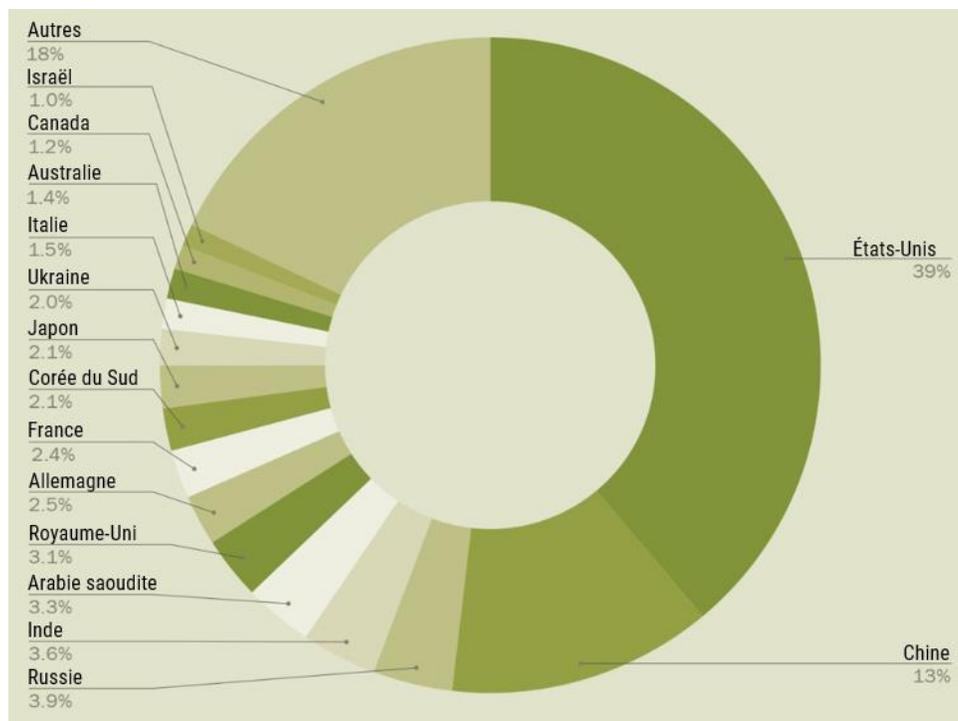
Source : *Trends in world military expenditure, 2022*, Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, avril 2023.

<sup>1</sup> Voir le préambule et les articles 26 et 43 à 54.

<sup>2</sup> Lorenzo Scarazzato, *Trends in world military expenditure, 2022* (Stockholm, Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, 2023).

Figure II  
**Part dans les dépenses militaires mondiales des 15 pays qui dépensent le plus dans le domaine militaire (2022)**

(En pourcentage)



Source : *Trends in world military expenditure, 2022*, Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, avril 2023.

6. Le Conseil est conscient que diverses initiatives aux effets limités ou inégaux ont été élaborées ces dernières décennies au sein des Nations Unies dans le but de limiter les dépenses militaires et d'en promouvoir la transparence. Il s'est notamment agi : d'appels généraux lancés à tous les États pour qu'ils fassent preuve de retenue en matière de dépenses militaires afin de réaffecter les fonds ainsi économisés au développement économique et social ; de propositions spécifiques visant à ce que les États dotés d'une armée importante réduisent leurs dépenses afin de libérer des fonds pour l'aide au développement ; de l'engagement pris de longue date de parvenir à un désarmement général et complet ; de la création du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires afin de partager et de comparer les informations relatives aux dépenses militaires des États. Le Conseil est également conscient que le Conseil de sécurité n'a pas respecté l'obligation qui lui incombe au titre de l'Article 26 d'élaborer, avec l'assistance du Comité d'état-major, des plans en vue d'établir un système de réglementation des armements, en partie parce que ce dernier n'a pas fait de cette tâche une priorité de son programme de travail.

7. Plus récemment, tous les États Membres ont approuvé le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui a donné l'occasion de développer une nouvelle compréhension commune du lien entre le désarmement et le développement durable et inclusif. Dans sa résolution 77/45, l'Assemblée générale a souligné l'importance de la symbiose entre le désarmement et le développement et le rôle important de la sécurité à cet égard, et s'est dite inquiète que les dépenses militaires augmentent à l'échelle mondiale, absorbant des ressources qui pourraient être consacrées au développement.

8. Outre les États Membres, le Secrétaire général<sup>3</sup> et divers organismes des Nations Unies, la communauté scientifique a elle aussi de plus en plus appelé à repenser la sécurité pour protéger et gérer « le bien public mondial qu'est la paix » (A/75/982, par. 89), ce qui pourrait impliquer de prendre des engagements visant à réduire les budgets militaires excessifs et à garantir des dépenses sociales adéquates, à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à faire respecter les droits humains, ainsi qu'à lier le désarmement aux possibilités de développement. Il peut notamment s'agir de considérer la sécurité militaire et la sécurité humaine comme un « espace de sécurité unique » dans lequel les ressources financières sont réparties pour gérer l'ensemble des risques et des menaces existentielles, quelle qu'en soit la cause. Une telle perspective impliquerait de comparer les dépenses militaires à d'autres moyens de protéger les personnes, comme l'action menée pour répondre aux préoccupations liées aux changements climatiques, aux inégalités et à la pauvreté, ce qui pourrait potentiellement conduire à une nouvelle distribution des fonds entre les différentes dimensions de la sécurité afin d'améliorer le bien-être humain, sans conduire à une diminution de la sécurité globale au sens large<sup>4</sup>, et même renforcer la sécurité en écartant des menaces non militaires et en réduisant les risques d'un armement immodéré.

## B. Considérations et réflexions du Conseil

9. Conscient de ce contexte et de son importance stratégique, le Conseil s'est félicité de l'occasion qui lui était donnée de se pencher attentivement sur la question de l'augmentation des dépenses militaires et des moyens de la limiter. Il a estimé qu'il était utile d'offrir une nouvelle perspective sur les moyens d'encourager les États à suivre des stratégies qui renforcent le principe du détournement minimum. Il a considéré qu'une telle approche pourrait favoriser un dialogue constructif à l'échelle mondiale, qui permettrait de passer à une conception plus large et globale de la sécurité, grâce à laquelle on allouerait moins de ressources à l'acquisition compétitive d'armements et davantage à des mesures susceptibles de renforcer le sentiment de sécurité des citoyens face aux menaces du XXI<sup>e</sup> siècle, telles que les changements climatiques et les pandémies, l'inégalité de genre, l'extrême pauvreté et la criminalité. Il a cherché à comprendre les obstacles ayant entravé les efforts qui ont déjà menés pour réduire les dépenses militaires afin de déterminer quelles initiatives déjà mises au point restaient pertinentes et quelles nouvelles voies pouvaient être explorées. Il a estimé que sa tâche était particulièrement opportune, notamment en raison de l'augmentation des dépenses militaires dans un climat international en matière de sécurité caractérisé par des relations antagonistes, une rhétorique hostile, un recours à l'agression armée en violation du droit international, une dynamique de type course aux armements, ainsi qu'un climat de méfiance et de défiance entre les États dans de nombreuses régions.

<sup>3</sup> Notamment dans son programme de 2018 intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement », dans ses récents rapports au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et dans le rapport de 2021 intitulé « Notre Programme commun », dans lequel le Secrétaire général appelle à mener des efforts pour repenser la question des dépenses militaires illimitées, en plaidant en faveur de politiques centrées sur l'être humain et de réductions des dépenses militaires.

<sup>4</sup> Voir Michael Brzoska, Wuyi Omitoogun et Elisabeth Sköns, *The Human Security Case of Rebalancing Military Expenditure* (Stockholm, Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, 2022) ; voir également Carlo Rovelli et Matteo Smerlak, « A Small Cut in World Military Spending Could Help Fund Climate, Health and Poverty Solutions », *Scientific American*, 17 mars 2022.

10. En effet, force est de constater que les deux années au cours desquelles le Conseil a délibéré sur le sujet ont été tumultueuses pour la maîtrise des armements et le désarmement. Il y a bien eu quelques déclarations et engagements liés aux armes nucléaires, comme, en janvier 2022, la réaffirmation par les dirigeants des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité « [qu']une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée », et, en juin 2022, la déclaration des parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires condamnant toutes les menaces nucléaires en toutes circonstances et qualifiant tout emploi ou menace de l'emploi de ces armes de violation du droit international. Mais dans l'ensemble, le tableau est sombre : le droit international et les institutions internationales sont de moins en moins respectés, comme l'ont relevé certains membres avec, entre autres, la guerre en Ukraine et la violation de la Charte des Nations Unies qu'elle implique<sup>5</sup>, et la violence armée qui continue de sévir avec brutalité dans d'autres endroits comme la région du Sahel, le Soudan, la République arabe syrienne, le Yémen et le Territoire palestinien occupé. Les déclarations incendiaires et choquantes sur un possible recours aux armes de destruction massives se multiplient, les précieux traités et accords qui constituent l'architecture internationale de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération sont de moins en moins appliqués<sup>6</sup>, et il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur un document final à la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce sombre tableau a incité le Conseil à collaborer avec d'autres acteurs pour élaborer la série d'idées pratiques décrites ci-dessous qui visent à répondre à la demande du Secrétaire général, notamment en examinant ce que l'ONU peut faire de plus pour promouvoir la coopération en vue d'inverser ces tendances négatives.

11. Ce faisant, le Conseil a mis l'accent sur le dialogue et la diplomatie, deux éléments qui se révèlent fondamentaux dans un contexte dans lequel : la confiance fait défaut ; les traités, les pratiques et les organes censés renforcer la sécurité internationale, y compris le Conseil de sécurité, semblent plus vulnérables que prévu ; persistent des problèmes majeurs, notamment en raison des changements climatiques, des inégalités entre les hommes et les femmes et des inégalités économiques ; les dépenses militaires et l'acquisition d'armements sont en hausse ; de nombreuses guerres brutales et situations de violence armée se poursuivent. Le monde se trouve à un tournant et le Conseil estime sans équivoque qu'il faut respecter le droit international et s'engager à nouveau à appliquer les traités, les accords et les instruments qui constituent l'architecture contemporaine de la paix et de la sécurité internationales, y compris la Charte des Nations Unies, et à concrétiser la vision ultime de la coopération entre les États dans l'intérêt de tous les peuples et de la planète qu'ils promeuvent. Il considère que le dialogue et la diplomatie sont inestimables à la fois pour améliorer les conditions générales de sécurité et pour ralentir le cycle actuel d'augmentation des dépenses militaires.

12. Compte tenu de la période au cours de laquelle il a mené ses travaux, le Conseil a tenu des débats utiles et profonds sur la guerre qui fait actuellement rage en Ukraine et sur ses origines. Tous s'inquiètent de ses conséquences humaines, des risques que le conflit s'étende et des répercussions sur le monde d'une crise qui s'aggrave et se prolonge, y compris sur la sécurité alimentaire et sur la sûreté et la sécurité nucléaires. Certains ont également discuté des effets d'une violation éhontée de la Charte par un membre du Conseil de sécurité. Plusieurs membres du Conseil consultatif ont

---

<sup>5</sup> Remarques sur l'Ukraine adressées par le Secrétaire général au Conseil de sécurité le 2 mars 2022 et les 23 et 24 février 2023.

<sup>6</sup> Notamment en ce qui concerne le Plan d'action global commun, le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques), et le Traité « Ciel ouvert ».

souligné le lien qui existait entre le conflit et la hausse des dépenses militaires en Europe et dans d'autres régions. Le Conseil a encouragé le Secrétaire général à poursuivre ses efforts diplomatiques urgents et vitaux pour réduire l'escalade, réduire les risques pesant sur la sécurité alimentaire mondiale et la sécurité radiologique, trouver une solution pacifique et durable au conflit et, en temps voulu, soutenir l'action menée pour élaborer et mettre en place une architecture de sécurité paneuropéenne revitalisée qui atténuerait la probabilité que de tels événements se reproduisent.

13. Absolument déterminé à agir en faveur de la paix, le Conseil s'est efforcé de trouver, dans ses débats, un équilibre entre la nécessité d'adopter une vision novatrice et celle de tenir compte du contexte actuel et de faire preuve de pragmatisme. Le sentiment d'urgence qui a présidé à ses travaux et aux recommandations qui en découlent doit motiver tous les États Membres, les décideurs, les chercheurs et les acteurs de la société civile, qui doivent maintenant décider s'il convient de donner suite à ses propositions et de quelle manière.

#### *Facteurs et conséquences actuels des dépenses militaires*

14. Le Conseil a reconnu qu'il était impossible d'adopter une solution unique compte tenu des facteurs complexes qui influent sur le niveau des dépenses militaires, et a noté que les chiffres absolus ne donnaient qu'une image partielle de la situation. Il a donc examiné les facteurs politiques, économiques, institutionnels et sociaux qui favorisent la hausse des dépenses militaires, notamment pour ce qui était des préoccupations relatives à la sécurité régionale ou mondiale. Il a également étudié les conséquences des dépenses militaires, qu'elles soient directes ou qu'elles concernent les coûts d'opportunité qui limitent les ressources allouées à la poursuite d'autres objectifs économiques, sociaux et mondiaux, ainsi que les externalités négatives supplémentaires, y compris sur l'environnement. Comprendre les moteurs sous-jacents des dépenses militaires actuelles et déterminer les moyens d'y remédier pourrait permettre de réorienter les ressources non seulement vers des objectifs nationaux, mais aussi vers des priorités mondiales communes et urgentes. Les débats du Conseil sur les points susmentionnés ont été alimentés par des expertes et des experts issus de différentes régions et de différentes disciplines. La liste complète des expertes et experts et les résumés des présentations qu'ils ont faites figurent à l'annexe I.

15. Le Conseil a notamment observé qu'une série de facteurs géostratégiques, nationaux (sociaux, politiques, culturels) et institutionnels complexes et interdépendants déterminaient les choix effectués et les décisions prises en matière de dépenses et d'achats militaires. Selon le contexte, de nombreux éléments peuvent jouer un rôle à cet égard, comme par exemple : les questions liées à la sécurité nationale et l'évaluation des menaces ; les exigences découlant des alliances formées et des partenariats établis ; la recherche de prestige à l'échelle régionale ou mondiale ; la concurrence bureaucratique ; la pression industrielle et les processus de prise de décision en matière de défense ; les considérations politiques et électorales ; ou encore le manque de leadership mondial de la part d'organes fondamentaux tels que le Conseil de sécurité, dont la capacité à atténuer des crises spécifiques a été entravée ces derniers temps. Le Conseil a surtout estimé que plusieurs éléments favorisaient le renforcement mutuel de ces tendances, à savoir : les régimes de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération qui sont sous tension et, dans certains cas, en voie d'effritement ; l'environnement international tendu et conflictuel ; les tentatives d'érosion du droit international et des institutions internationales ; l'augmentation des dépenses militaires, notamment pour la modernisation et le développement de nouveaux systèmes d'armement.

16. Les membres du Conseil ont réfléchi au fait que, dans certaines conditions, les décisions relatives aux dépenses militaires pouvaient ne pas répondre à une véritable menace ou prendre suffisamment en compte la manière dont de telles dépenses pouvaient être mal perçues par les adversaires ou contribuer à l'insécurité et à l'instabilité. Ils ont noté que les choix effectués en matière de dépenses militaires pouvaient nuire aux dépenses engagées pour faire face à d'autres menaces non militaires ou, dans certains cas, entraîner d'autres effets néfastes, notamment sur l'environnement ou les inégalités. Ils ont cité des exemples de décisions d'achat ayant été indûment influencées par l'industrie ou d'autres groupes de pression, de décisions d'achat ayant été le fait de corruption, de projets dont le coût était nettement supérieur aux prévisions et qui ont entraîné d'importantes dépenses inutiles, ainsi que de difficultés à éliminer les installations militaires qui n'ont plus de valeur stratégique. Le Conseil a également examiné l'incidence des technologies émergentes sur l'augmentation des dépenses militaires. Il s'inquiète du fait que le développement et l'utilisation de ces technologies à des fins belliqueuses dans de nouveaux domaines tels que l'espace et le cyberspace et dans des secteurs tels que les technologies hypersoniques et l'intelligence artificielle risquent d'engendrer une dynamique de type course aux armements. Il a également examiné s'il était possible de mettre l'accent sur les systèmes défensifs, mais le fait que la frontière entre les systèmes offensifs et défensifs, qui dépend en grande partie de la manière dont lesdits systèmes sont utilisés, reste floue risque de saper les efforts déployés en ce sens.

### C. Stratégies proposées pour l'avenir

17. La présente section détaille trois stratégies distinctes mais complémentaires que peuvent suivre les États, le système des Nations Unies, la société civile, le monde universitaire et d'autres parties prenantes, conformément à la demande du Secrétaire général. Ces trois stratégies s'articulent autour de mesures qui : a) encouragent une réflexion critique et novatrice sur les dépenses militaires qui soit propre à faire évoluer cette question ; b) contribuent à atténuer la perception de menaces ainsi qu'à réduire les risques et les dépenses militaires ; c) renforcent l'analyse des dépenses militaires et la collecte de données y relatives et font mieux connaître cette question. Même s'il peut, à un moment donné, être plus facile de mettre en œuvre l'une ou l'autre de ces stratégies, toutes doivent être poursuivies.

18. Le Conseil estime que les recommandations suivantes pourraient contribuer à un changement culturel dans la façon de penser la paix et la sécurité, en plaçant les personnes et la planète au centre des préoccupations. Cela pourrait déboucher sur une approche stratégique et calibrée de la réduction des dépenses en armements et avoir des effets tangibles dans l'immédiat et à moyen et à long terme, notamment en favorisant l'émergence d'un climat international propice à la promotion d'un développement durable inclusif dans l'intérêt de tous.

#### ***Stratégie I : Encourager une réflexion plus critique et novatrice sur les dépenses militaires qui soit propre à faire évoluer cette question***

19. Si le Conseil est fermement convaincu que la priorité immédiate de la communauté internationale doit être de mettre un terme aux conflits actuels et de réduire la dimension militaire de la concurrence géopolitique contemporaine, il est nécessaire d'adopter une approche transformatrice de la sécurité si l'on veut accomplir des progrès majeurs vers la réalisation de l'objectif fixé dans la Charte des Nations Unies de ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. À cet égard, le Secrétaire général et le système des Nations Unies peuvent contribuer à stimuler et à promouvoir les discussions

multilatérales et multipartites, y compris avec la société civile, pour favoriser un tel changement.

20. S'il appartient aux États Membres de déterminer le niveau de leurs dépenses militaires, le Conseil estime que le Secrétaire général et le Secrétariat peuvent contribuer à recentrer leur attention sur la vision de la Charte, qui consiste à détourner le moins de ressources possible vers les dépenses militaires, sur les facteurs susceptibles de fonder et de fausser les décisions prises en matière de dépenses militaires, et sur les conséquences de telles dépenses. On pourrait ainsi aider les gouvernements de toutes les régions à trouver un équilibre entre leurs différentes priorités et ainsi à percevoir les contributions relatives des dépenses militaires par rapport aux bienfaits d'autres secteurs qui pourraient bénéficier des ressources de l'État.

21. Le Conseil estime que les forums régionaux, lorsqu'ils existent, sont un autre moyen précieux pour les États de discuter des dépenses militaires et de les évaluer. Comme indiqué ci-dessus, chaque région est confrontée à une situation et à des problèmes uniques en matière de sécurité, qui sont également influencés par des considérations nationales et par des facteurs transnationaux. Les approches régionales peuvent permettre aux États voisins de répondre à leurs préoccupations dans le cadre d'un forum de coopération qui peut contribuer à améliorer les conditions de sécurité et à modifier les stratégies adoptées en matière de sécurité. Il serait également possible de partager les charges afin de réduire le montant des achats de chaque pays (pour ce qui est par exemple des technologies d'alerte rapide et des recherches menées sur les risques naturels) et d'alléger les pressions budgétaires, en particulier pour les pays à faible revenu qui font face à des menaces majeures pour leur sécurité.

22. Le Conseil pense en outre qu'il est possible d'intensifier les échanges et de créer de nouvelles initiatives entre l'ONU et les organisations régionales afin de faciliter les échanges qui favorisent la transparence et le dialogue. De tels échanges pourraient s'appuyer sur les meilleures pratiques et sur les enseignements tirés de la coopération régionale entreprise actuellement ou par le passé, y compris s'agissant de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, comme le Conseil l'a entendu pour l'Asie du Sud-Est.

23. Enfin, le Conseil a noté que, dans la mesure où ils existent, le recours à des contrôles et à des contreponds institutionnalisés et à une approche faisant appel à l'ensemble de la société qui implique la société civile dans l'établissement des budgets militaires peuvent contribuer à minimiser le gaspillage et l'utilisation abusive des fonds. Dans certains pays, toutefois, l'établissement des budgets militaires reste essentiellement l'apanage de l'appareil militaire ou d'un très petit groupe de fonctionnaires non élus qui agissent souvent dans le secret. Le fait de permettre aux organes délibérants d'exercer un meilleur contrôle peut également contribuer à réduire les dépenses inutiles et à diminuer les risques de corruption. Pour cela, les institutions nationales doivent être plus participatives et plus sensibles à l'opinion publique afin d'améliorer la transparence et la responsabilité.

### **Recommandations**

a) Le Secrétaire général doit inviter les États, les personnalités éminentes et la société civile à participer à une manifestation spéciale organisée au cours d'une semaine de haut niveau ou à une autre occasion importante, afin de trouver et d'élaborer des mesures concrètes qui promeuvent une approche plus globale de la sécurité qui se concentre non seulement sur la sécurité des États, mais aussi sur celle des sociétés et des citoyens. Pour favoriser le renforcement de la sécurité humaine, une telle manifestation devrait prendre en compte les menaces non militaires, telles que les changements climatiques, les inégalités ou les pandémies, et examiner les

conséquences qu'une approche transformatrice pourrait avoir sur la réaffectation des ressources financières allouées aux dépenses militaires, ainsi que les solutions permettant de surmonter les obstacles à une telle approche ;

b) Au cours des discussions susmentionnées, il pourrait être envisagé de créer un forum qui réunirait régulièrement des représentantes et représentants gouvernementaux et régionaux ainsi que des expert(e)s et qui constituerait un cadre institutionnel visant à intégrer davantage une approche de la sécurité centrée sur l'humain au sein du système des Nations Unies et à étudier, le cas échéant, une nouvelle génération de mesures de confiance pour faire face aux menaces non traditionnelles et relever de manière constructive les défis stratégiques et technologiques mondiaux du XXI<sup>e</sup> siècle ;

c) Le Secrétaire général doit charger les futurs membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement d'examiner l'incidence des nouvelles technologies sur les conflits et leur règlement ;

d) Les organisations régionales doivent organiser des dialogues multipartites afin d'améliorer la connaissance et la compréhension des dépenses militaires, de leurs coûts d'opportunité et des moyens de les réduire, tous ces éléments pouvant contribuer à atteindre l'objectif formulé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. Le Secrétariat doit collaborer davantage avec les organisations régionales sur ces questions, en fonction de leurs activités, et les encourager à interagir entre elles afin de partager les enseignements et les meilleures pratiques et d'appuyer les efforts visant à réduire le rôle de l'emploi de la force entre les États ;

e) Le Bureau des affaires de désarmement doit continuer à offrir une assistance pratique aux États dans le cadre de la présentation annuelle du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, notamment par l'intermédiaire de programmes de formation, de dialogues de haut niveau et d'une véritable concertation avec les organisations de la société civile. On pourrait encourager tous les États à intégrer et à renforcer les études d'impact réalisées par les organes de contrôle gouvernementaux qui suivent les achats prévus de matériel militaire, tels que les auditeurs et les équipes d'évaluation, afin de recenser les risques potentiels, de lutter contre les distorsions et de contribuer à garantir une utilisation efficace des ressources nationales.

***Stratégie II : Mesures contribuant à atténuer la perception de menaces et le risque d'escalade militaire : nécessité de renforcer le dialogue et la diplomatie, y compris la confiance, la transparence, le désarmement et la maîtrise des armements***

24. En ces temps dangereux, il est essentiel que les États renouent avec le dialogue et la diplomatie pour (ré)instaurer un climat de confiance, gérer les conflits d'intérêts, renforcer l'action multilatérale, la coopération et les mesures collectives prévues par la Charte des Nations Unies, et réduire les risques d'escalade. Les mesures de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, notamment la transparence opérationnelle et les mesures de confiance axées sur la notion de sécurité coopérative, doivent jouer un rôle central à cette fin. Elles peuvent être unilatérales, bilatérales, régionales ou multilatérales. Ensemble, elles peuvent contribuer à dissiper les craintes et les malentendus au sujet des actions et des politiques militaires, à éviter l'escalade et à réduire les pressions sur les dépenses militaires, facilitant ainsi un changement d'approche en matière de paix et de sécurité internationales. Le Conseil souligne que tous les États Membres ont intérêt à ce que de tels efforts soient déployés, notamment pour atténuer les rivalités régionales et éviter une course aux armements et, ce faisant, contenir la croissance des dépenses militaires. En outre, il souligne qu'il faut d'urgence maintenir et renforcer les accords existants dans ce domaine et encourager l'élaboration de nouvelles stratégies ainsi qu'une réflexion

inventive qui permettraient de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, y compris le rôle des technologies nouvelles et émergentes.

25. Le Conseil estime que la transparence peut aider à renforcer la sécurité en réduisant les incertitudes entourant les capacités et les dispositions de chacun, qui alimentent la concurrence, et en contribuant ainsi à instaurer la confiance nécessaire entre les États. Les mesures de transparence peuvent en outre favoriser le respect du principe de responsabilité et s'inscrire dans le cadre d'une démarche visant à inciter les États à prendre de nouveaux engagements en interne et entre eux concernant leurs préoccupations en matière de sécurité. À ce titre, le Conseil pense qu'il est possible de faire de l'ONU un centre de données et d'informations plus pertinent, neutre et accessible. Il note l'utilité et le potentiel de la base de données sur les dépenses militaires recueillie par l'ONU et du Registre des armes classiques de l'ONU, qui pourraient être mieux exploités pour éclairer avec justesse les décisions des États en matière de dépenses militaires et les débats entre les experts politiques, les praticiens du désarmement et le grand public. Il s'inquiète de la diminution du nombre d'États qui alimentent ces deux bases de données et estime que la participation à celles-ci devrait être une priorité. En outre, on pourrait encourager l'échange d'informations sur les politiques nationales relatives aux technologies émergentes et aux nouveaux domaines de conflictualité, ainsi que sur les dépenses militaires correspondantes. Toutes ces mesures peuvent servir à atténuer la croissance des dépenses militaires. À cet égard, le Conseil suggère également que le moment est peut-être venu de réexaminer la base de données sur les dépenses militaires, qui a été évaluée pour la dernière fois par un groupe d'experts gouvernementaux en 2017.

26. Enfin, dans un contexte de risque nucléaire accru, le Conseil réaffirme que la communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il se déclare vivement préoccupé par les dangers inhérents à l'existence même des armes nucléaires, par la course aux armements qui s'accélère du fait de la modernisation et de l'expansion des arsenaux existants, par les risques de prolifération des armes nucléaires, par le risque d'escalade et par les discours sur l'emploi de telles armes. Il demande instamment que des mesures de coopération soient prises pour atténuer cette dynamique et remettre le monde sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires. Il souligne également la pertinence de ses recommandations passées visant à garantir le désarmement nucléaire et la maîtrise des armements, y compris celles qu'il a formulées dans son rapport de 2020-2021 (A/76/183).

### **Recommandations**

a) Le Secrétaire général doit continuer à user de ses bons offices pour contribuer au règlement de divers conflits géostratégiques majeurs et de situations de violence armée, y compris le conflit en Ukraine. Plus généralement, le Secrétaire général et le Secrétariat de l'ONU doivent continuer à promouvoir des mesures régionales de renforcement de la confiance et de règlement des conflits en vue de réduire les tensions actuelles, d'inciter à la retenue, de ralentir l'accroissement du potentiel militaire et de réduire le rôle de la force militaire en tant que moyen de sécurité. La coopération bilatérale et la coopération avec des organisations régionales et des organismes multilatéraux pourraient offrir des possibilités à cet égard ;

b) Les États, notamment et de toute urgence ceux qui possèdent des armes nucléaires, doivent discuter ou approfondir et renforcer les dialogues qu'ils entretiennent à tous les niveaux, y compris les dialogues stratégiques bilatéraux, les échanges entre militaires et les échanges entre les responsables politiques et la société civile. Leur objectif devrait être, entre autres, d'améliorer la compréhension mutuelle, d'élaborer des mesures de confiance, d'atténuer les craintes de menaces qui motivent

les dépenses militaires et de traiter les questions liées à leur doctrine, à leurs dispositifs et à leurs politiques. Compte tenu des responsabilités spécifiques qui leur incombent au regard de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États dotés d'armes nucléaires doivent poursuivre leurs échanges. En raison des implications stratégiques que peuvent avoir les accords de partage nucléaire, les États y participant doivent également prendre des mesures adaptées, comme indiqué ci-dessus ;

c) Les États et les alliances militaires doivent réévaluer régulièrement leurs dispositifs et doctrines militaires. Ils doivent en particulier se demander si leurs dispositifs et doctrines militaires et leurs stratégies d'acquisition d'armements alimentent directement ou indirectement les craintes d'autres États et populations en matière de sécurité, favorisent le risque d'escalade, contribuent à l'accumulation de capacités excessives ou superflues, sont mal adaptées aux menaces existantes et compromettent les efforts déployés pour promouvoir la sécurité humaine pour les sociétés, les communautés et les individus et protéger la nature. Dans l'affirmative, ils doivent les modifier en conséquence ;

d) Au niveau multilatéral, les États doivent continuer de définir et de mettre en œuvre des mesures de transparence et de confiance dans des domaines émergents tels que l'espace, le cyberspace, l'intelligence artificielle et les sciences de la vie, afin d'encourager le développement de ces technologies dans le cadre d'une politique de sécurité coopérative centrée sur l'être humain et de contribuer à réduire la mesure dans laquelle elles contribuent à la perception de menaces militaires accrues. À cette fin, le Conseil de sécurité doit demander au Secrétaire général de préparer un examen annuel de ces sujets, ainsi que de la manière dont la concurrence militaire se développe de façon nouvelle dans les domaines scientifiques et économiques, indépendamment des régimes conventionnels spécifiques. Une telle approche pourrait faciliter l'établissement de normes anticipées et l'élaboration de traités. Un débat pourrait être organisé tous les ans au sein du Conseil de sécurité après réception du rapport ;

e) Tous les États doivent soumettre leurs rapports à la base de données sur les dépenses militaires et au Registre des armes classiques et, dans le cadre des rapports présentés pour la première, inclure des chiffres ventilés sur les dépenses, notamment sur les différentes branches du service militaire et sur les catégories fonctionnelles de dépenses ; l'Assemblée générale, par sa résolution biennale relative à l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires, doit s'efforcer de renforcer encore la base de données afin qu'elle permette de traiter les questions contemporaines ;

f) Le Bureau des affaires de désarmement doit continuer à améliorer l'accessibilité et la comparabilité des données officielles sur les dépenses militaires présentées dans le cadre du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, notamment en cherchant à rendre ces données comparables entre les États et dans le temps, en utilisant des normes pour prendre en compte les taux de change et l'inflation.

### ***Stratégie III : Renforcer l'analyse des dépenses militaires et la collecte de données y relatives***

27. Le Conseil estime qu'il est nécessaire d'analyser les conséquences pratiques, politiques et opérationnelles de la mise en œuvre d'une approche plus globale de la sécurité en ce qui concerne les niveaux et les types de dépenses militaires, et demande que de nouvelles recherches universitaires et politiques soient encouragées sur le thème des dépenses militaires. En effet, quelque trente ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a demandé pour la dernière fois la réalisation d'études sur les

liens entre le désarmement et le développement ou sur les conséquences plus larges des dépenses militaires. De nouvelles recherches permettraient d'accroître les compétences disponibles, de mettre davantage en exergue cette question et, idéalement, de susciter une attention et une surveillance accrues de la part du grand public, tant au niveau national qu'international. Une analyse effectuée au XXI<sup>e</sup> siècle qui ferait évoluer la compréhension des conséquences politiques, socioéconomiques et environnementales des dépenses militaires et qui tiendrait compte des priorités contemporaines, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres, les changements climatiques, la prévention des conflits (y compris une alerte et une prise de décision rapides), les crises prolongées, le contrôle démocratique et les capacités institutionnelles, serait d'une valeur inestimable.

28. Le Conseil s'inquiète du fait que le grand public est de moins en moins conscient de la nécessité et de la valeur des mesures prises en faveur du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Il estime également que l'on ne reconnaît pas à leur juste valeur les compromis qui sont faits entre les dépenses militaires et les investissements socioéconomiques, ainsi qu'entre ces dépenses publiques et la lutte contre les menaces d'envergure mondiale. Il reconnaît que les démarches visant à sensibiliser le public doivent être sophistiquées et différenciées, compte tenu des grandes différences qui existent à travers le monde en termes de débat public, de sentiment à l'égard des dépenses militaires et de participation citoyenne. Les entités des Nations Unies et les groupes de la société civile ont joué et jouent encore aujourd'hui un rôle indispensable dans la sensibilisation et dans la mobilisation autour d'enjeux mondiaux importants. Par exemple, les jeunes du monde entier se sont collectivement ralliés à la question des changements climatiques, plaidant pour qu'interviennent de toute urgence la mobilisation politique, les changements systémiques et l'action décisive qui sont nécessaires pour offrir un avenir meilleur à toutes et tous, dans de meilleures conditions de sécurité et de sûreté.

29. Notant que la Campagne mondiale pour le désarmement a été lancée il y a une quarantaine d'années, le Conseil estime que le Secrétaire général, le Secrétariat de l'ONU et les organismes, fonds ou programmes concernés ont la possibilité d'accroître les efforts menés actuellement pour améliorer la compréhension et la sensibilisation du public au niveau mondial. Une approche participative et inclusive est vitale, car elle permet d'intégrer des voix, des expériences et des perspectives qui ne trouvent pas toujours d'espace ou d'assise dans les discussions consacrées à la sécurité internationale et où l'ONU est particulièrement bien placée.

### **Recommandations**

a) L'Assemblée générale, par l'intermédiaire de sa Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale, doit demander d'urgence qu'un groupe d'experts internationaux indépendants réalise les études suivantes :

i) Une étude actualisée sur les conséquences sociales, culturelles, économiques et environnementales des dépenses militaires, y compris les coûts de la guerre et de la course aux armements, qui doit être réalisée avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes ;

ii) Un examen des éléments constituant une approche plus globale et coopérative de la sécurité mondiale, étatique et humaine, des obstacles à la mise en œuvre d'une telle approche et des moyens de les surmonter, ainsi que des conséquences d'une telle transformation sur les niveaux et les types de dépenses militaires.

b) D'autres études plus spécialisées pourraient être entreprises par le Bureau des affaires de désarmement, l'UNIDIR, d'autres organismes internationaux, des

établissements universitaires ou des organisations de la société civile. Il pourrait s'agir :

i) D'une étude visant à analyser tous les facteurs qui influencent les achats et les dépenses militaires, ainsi que leur lien avec l'allocation des ressources. Une telle étude tiendrait également compte des différents dispositifs et stratégies militaires, des implications du développement et du déploiement de technologies nouvelles et émergentes ayant des applications militaires, telles que l'intelligence artificielle, et des capacités dans des domaines propices aux conflits, tels que le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique ;

ii) D'un recueil virtuel ou d'une boîte à outils sur les mesures efficaces et les meilleures pratiques en matière de contrôle civil et parlementaire des achats militaires, sur leur efficacité, sur leurs effets sur la réduction du gaspillage des dépenses militaires et sur la manière d'encourager l'adoption de telles pratiques pour favoriser la transparence dans le cadre d'une approche adoptée à l'échelle de l'ensemble de la société à l'égard de l'établissement du budget militaire. Un tel recueil pourrait également mettre l'accent, entre autres, sur la corruption, le lobbying des entreprises et l'embauche d'anciens militaires à des postes dans l'industrie militaire ;

iii) En lien avec le prochain rapport sur la sécurité humaine du Programme des Nations Unies pour le développement<sup>7</sup>, d'une étude décrivant les moyens d'entreprendre des évaluations intégrées des besoins et des implications en matière de sécurité dans le cadre des processus budgétaires et de planification pertinents, à l'instar des évaluations d'impact sur l'environnement. Il conviendrait à cette fin d'élaborer des méthodologies permettant de quantifier le montant des économies financières qui pourraient être réalisées grâce à la mise en œuvre des accords de désarmement, et d'examiner la manière dont une partie de ces économies pourrait être utilisée pour soutenir le développement durable et poursuivre les efforts menés dans le domaine du désarmement ;

iv) D'une étude sur les conséquences de la réduction des dépenses militaires sur la capacité industrielle et le personnel militaire, ainsi que sur la manière dont l'appui international pourrait être fourni pour convertir la capacité industrielle de défense en une production socialement utile (par exemple par des prêts ou un appui technique) et pour réintégrer le personnel militaire dans la vie civile. Ces recommandations pourraient contribuer à atténuer les conséquences des réductions des dépenses militaires et à réduire la pression qui pousse à avoir des niveaux de dépenses militaires soutenus. Une telle étude pourrait bénéficier de la coopération entre les institutions économiques internationales et régionales, l'ONU et d'autres parties prenantes ;

v) Une évaluation complète des coûts passés, présents et futurs des programmes d'armes nucléaires, y compris leurs conséquences économiques, sanitaires et environnementales, de leur relation avec la structure et les moteurs des dépenses militaires, et des coûts d'opportunité liés au retrait des accords de maîtrise des armements ;

c) Le Secrétaire général devrait lancer une campagne mondiale pour le désarmement au XXI<sup>e</sup> siècle. Coordinée par le Bureau des affaires de désarmement et menée en collaboration avec d'autres organismes, fonds et programmes pertinents des Nations Unies, la campagne permettra de renforcer la compréhension que le grand public a du désarmement, de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et de

<sup>7</sup> Voir Programme des Nations Unies pour le développement, *2022 Special Report: New threats to human security in the Anthropocene: Demanding greater solidarity* (février 2022).

la paix ainsi que son appui à ces processus. Elle doit sensibiliser davantage les jeunes aux conséquences de l'augmentation des dépenses militaires et aux conséquences catastrophiques de la guerre moderne, en particulier de la guerre nucléaire ;

d) Les dépenses militaires pourraient être le thème d'une prochaine Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération et d'une prochaine Semaine du désarmement.

### **Conclusion**

30. Dès le début de ses travaux, le Conseil savait que le Secrétaire général lui avait lancé un défi singulier : apporter une énergie et des idées nouvelles à un engagement pris il y a plus de soixante-dix ans, lors de la création de l'ONU. Il savait qu'il n'existait aucune formule magique, ni aucune solution unique pour inverser l'augmentation des dépenses militaires. Mais il est convaincu que la diplomatie active, le dialogue et la recherche peuvent permettre de revenir à l'objectif consistant à ne détourner vers les armements que le minimum des ressources financières du monde, qui pourraient être consacrées au développement social et économique et à la durabilité environnementale. Il est possible d'adopter une vision moins conventionnelle et plus globale de la sécurité, qui consisterait à consacrer davantage de ressources à l'action climatique, à la justice sociale et économique et à l'égalité des genres, et moins à l'armement. Les « pépites » du présent rapport sont exploitables et doivent être mises en œuvre de toute urgence dans l'intérêt des peuples, de la planète et de la prospérité.

## **III. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

31. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, en sa qualité de conseil d'administration de l'UNIDIR, s'est réuni deux fois en 2023, le 31 janvier et le 20 juin, pour examiner les programmes, le financement et les activités de l'Institut.

### *Résultats et impact*

32. À la première réunion, le Directeur de l'UNIDIR a présenté les activités que l'Institut avait menées en 2022 et leur incidence stratégique, en ponctuant sa présentation d'études de cas sur les contributions de l'Institut à la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, sur les travaux qu'il a menés sur la zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, sur son projet visant à gérer les sorties des conflits armés et sur l'Académie de l'UNIDIR, et a présenté ses priorités pour 2023. Dans ce contexte, il a informé les administrateurs des efforts qu'il déployait pour améliorer la mesure de l'incidence des activités menées et l'établissement de rapports. Il a été suggéré que l'UNIDIR continue d'affiner les différents discours qu'il tient sur les bienfaits de son action, en les rationalisant le cas échéant, et qu'il les développe en un récit global cohérent qui souligne la proposition de valeur de l'Institut.

33. Les administrateurs ont exprimé leur satisfaction quant au fait que, malgré un environnement géostratégique international difficile et même des revers enregistrés en matière de désarmement et de maîtrise des armements, l'UNIDIR a renforcé sa position de bâtisseur de ponts et de rassembleur en fournissant les espaces nécessaires à des réflexions difficiles mais vitales sur une série de questions relatives à la paix et à la sécurité, et en permettant des interactions entre experts et entre États, notamment par l'intermédiaire d'initiatives de premier plan telles que la conférence sur la sécurité

de l'espace extra-atmosphérique, le dialogue sur les innovations et la conférence sur la stabilité dans le cyberspace, ainsi qu'en appuyant les processus multilatéraux. En outre, ils ont salué le travail utile que l'UNIDIR avait accompli en 2022 sur la participation des jeunes, notamment avec l'organisation d'un exercice de Simul'ONU, d'un concours de rédaction réunissant des candidates et candidats de 38 pays, d'un cours d'apprentissage en ligne à son propre rythme et d'entretiens vidéo avec de jeunes professionnels de l'UNIDIR. Ils ont regretté qu'un manque de fonds puisse entraver la poursuite du projet et ont suggéré de contacter davantage d'entités et de pays, y compris ceux dont les jeunes ont participé à des activités menées par le passé, pour voir s'ils pourraient être de potentiels donateurs.

34. À la suite de la réunion d'information de juin 2022 sur le cadre stratégique de recherche quadriennal de l'UNIDIR, les administrateurs ont reçu des précisions sur les priorités pour 2023, notamment le Réseau mondial de recherche sur le désarmement, l'Académie de l'UNIDIR et la mise en place de la structure des programmes à plusieurs volets. En ce qui concerne le Réseau, ils ont recommandé une approche progressive, liée aux priorités de l'UNIDIR, et ont souligné l'importance de l'inclusivité et de la flexibilité. S'agissant de l'Académie, ils ont demandé que l'UNIDIR tienne une discussion stratégique avec le Bureau des affaires de désarmement afin de clarifier leurs priorités et offres respectives en matière de renforcement des capacités. Enfin, le Conseil a pris note du projet du Directeur de commencer à travailler en 2024 sur le prochain plan stratégique, qui doit couvrir la période 2025-2030.

#### *Ressources financières*

35. L'UNIDIR a démontré sa capacité à présenter une forte proposition de valeur en enregistrant en 2022 un nombre record de donateurs (33) provenant de tous les continents, et en générant des recettes record (de près de 8 millions de dollars), tendance qui devrait se poursuivre en 2023. Les administrateurs se sont réjouis que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité aient soutenu l'Institut financièrement, pour la première fois depuis 2010. Tout en continuant à consolider sa stratégie de mobilisation des ressources, l'Institut étudie la possibilité de faire appel à des capitaux privés et à des partenaires philanthropiques. Le Directeur a détaillé l'utilisation que l'UNIDIR avait faite de la subvention allouée par l'Assemblée générale, qui est passée de 280 700 dollars en 2021 à 683 500 dollars, et qui a permis d'organiser à l'intention de tous les groupes régionaux des Nations Unies des réunions d'information trimestrielles sur le désarmement, d'organiser des séminaires dans trois pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de recruter un directeur général pour améliorer l'efficacité et le contrôle.

36. Tout en examinant les priorités et les scénarios budgétaires pour 2023, le Conseil a également été informé des contraintes financières pesant sur l'Institut, dont l'interprétation restrictive que certains donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont faite des définitions de l'aide publique au développement et un degré élevé d'affectation des fonds (qui est passé de 75 % en 2018 à 92 % en 2022), et des risques concomitants pour la stabilité financière à moyen terme et la capacité opérationnelle de répondre rapidement aux questions ou aux problèmes émergents.

37. Les administrateurs ont discuté des mesures d'atténuation qu'il serait possible de prendre et ont ainsi encouragé l'UNIDIR à continuer à diversifier ses ressources, à évaluer les avantages et les risques d'une demande de réévaluation du coefficient d'aide publique au développement de l'Institut et à collaborer avec le Président du Comité d'aide au développement sur cette question. Ils ont en outre demandé que l'UNIDIR présente un ensemble affiné de principes relatifs à la collaboration avec le

secteur privé et le capital privé, qui a ensuite été présenté et approuvé à la réunion de juin.

38. Les administrateurs ont noté que si l'augmentation de la subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU avait apporté une certaine prévisibilité supplémentaire, elle ne correspondait pas au montant qu'ils avaient recommandé. Étant donné que cette subvention n'est pas budgétisée sur la base des charges standard afférentes au personnel de l'ONU chaque année, elle sera à l'avenir insuffisante pour couvrir les dépenses réelles des postes qu'elle permet de financer. Compte tenu de cette situation et de l'importance croissante du mandat et des activités de l'Institut pour tous les membres de l'ONU, le Conseil a demandé au Directeur d'élaborer un projet d'étude visant à analyser la viabilité d'une nouvelle augmentation de la subvention afin de préserver l'indépendance, la stabilité et la viabilité de l'UNIDIR, qui lui a été présenté en juin 2023. Il est convenu qu'une nouvelle demande d'augmentation de la subvention était justifiée et devait servir à couvrir, au minimum, les coûts afférents aux programmes de recherche et au poste de directeur(trice) adjoint(e) afin d'assurer la direction, le contrôle de la qualité et la coordination de l'ensemble des recherches et des activités menées. La portée, l'ampleur et la date d'une telle demande (2024 ou 2025) doivent faire l'objet d'une discussion plus approfondie, et il a été demandé au Directeur de développer davantage la proposition et sa justification afin de les présenter aux administrateurs lors de leur prochaine réunion, qui se tiendra en janvier 2024.

*Réalisations intermédiaires enregistrées en 2023 et programme de travail pour 2024*

39. À sa session de juin 2023, le Conseil a examiné et adopté le programme de travail annuel de l'Institut pour 2024 et le projet de budget annuel, en tenant compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de rapport du Directeur. Les administrateurs ont demandé que le programme de travail et les prévisions financières pour l'année suivante fassent l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour lors des réunions de juin du Conseil. Des travaux seront également menés pour améliorer l'intégration des administrateurs dans la prise de décisions.

40. Le Directeur a présenté la récente croissance de l'Institut et ses principales réalisations, notant la hausse considérable du nombre de manifestations et de publications, qui ont augmenté de deux tiers entre 2021 et 2022, les nouveaux portails numériques sur les politiques en matière d'intelligence artificielle et de sécurité spatiale, et la fourniture par des experts d'un appui technique aux États, aux organisations régionales et aux organismes multilatéraux. Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, le personnel à temps plein est passé de 41 membres en 2022 à 61 en juin 2023. Comme l'a également suggéré le Comité consultatif, le Conseil a recommandé de mener une évaluation des effectifs nécessaires pour garantir une recherche opportune et de haute qualité, conformément au mandat de l'Institut. Les administrateurs ont par ailleurs demandé qu'un point permanent sur les ressources humaines soit inscrit à l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil.

41. L'UNIDIR a indiqué qu'un séminaire de haut niveau avec le Bureau des affaires de désarmement était prévu pour la fin de l'année 2023, ce qui leur donnerait l'occasion de discuter de leurs priorités et de leurs offres respectives, y compris en ce qui concerne l'éducation. La coopération entre les deux entités sera donc examinée lors de la prochaine réunion des administrateurs.

42. Les administrateurs ont été informés des travaux constructifs du Bureau de liaison de New York et de son rôle dans la fourniture d'un appui aux États Membres, dans le renforcement des liens entre les recherches, les manifestations et les activités menées à Genève et à New York et dans la fourniture d'un appui à l'action

programmatische. Les administrateurs et le Directeur ont discuté de différentes options disponibles pour pourvoir le poste actuellement vacant. Lors des prochaines réunions, les rapports sur le Bureau de liaison de New York seront inclus dans l'exposé général.

43. Enfin, les administrateurs ont été informés des améliorations apportées à la qualité et à la rentabilité du site Web, à la diffusion des résultats des recherches menées et à la cohérence de la marque, avant d'explorer les travaux de l'Institut sur l'intelligence artificielle et son programme sur les armes et munitions conventionnelles.

#### **IV. Travaux futurs et questions diverses**

44. Le Conseil d'administration a proposé au Conseil consultatif plusieurs sujets sur lesquels il pourrait se pencher à l'avenir. Il s'est d'abord référé à la recommandation figurant dans le présent rapport au titre de la stratégie I d'examiner l'incidence des technologies nouvelles et émergentes sur les conflits et leur prévention. Une attention particulière pourrait être accordée aux applications militaires de l'intelligence artificielle et à leur incidence sur les efforts de maîtrise des armements et de désarmement. Parmi les autres sujets de discussion possibles figurent :

a) « Maintenir le tabou nucléaire » – réduire les menaces nucléaires, élaborer des mesures pratiques de réduction des risques et tracer une feuille de route réalisable vers un monde exempt d'armes nucléaires, notamment dans la perspective du 100<sup>e</sup> anniversaire de leur invention et de leur utilisation ;

b) Les conséquences de la menace de l'emploi d'armes nucléaires ;

c) L'application des systèmes d'alerte rapide à la prévention des conflits et leur utilité dans le cadre du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération ;

d) Renforcer les efforts que déploie l'ONU concernant l'éducation en matière de désarmement en s'inspirant des meilleures pratiques mondiales actuelles et en explorant les moyens de rendre opérationnelle la stratégie la plus récente du Bureau des affaires de désarmement ;

e) Les conséquences sur le désarmement du rôle croissant des armées privées, des forces paramilitaires et des entreprises technologiques privées qui s'engagent sur le champ de bataille.

45. Afin d'aider les futurs membres du Conseil à entreprendre leurs travaux, à la fois au service du Secrétaire général et en tant qu'administrateurs de l'UNIDIR, il a été suggéré de développer un processus d'intégration amélioré, notamment en fournissant à tous les nouveaux membres un dossier d'information complet comprenant une vue d'ensemble des sujets de discussion et des rapports récents, une description détaillée des responsabilités de chacune et chacun, des procédures suivies lors des réunions et des résultats attendus, ainsi qu'un plan théorique pour l'année à venir.

## Annexe I

### Résumé des présentations faites par les experts à la soixante-dix-neuvième session du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

1. Au cours de son mandat de deux ans, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui a cherché à constituer des groupes comprenant autant de femmes que d'hommes, a assisté à une série de présentations et de séances de questions-réponses faisant intervenir divers interlocuteurs externes issus de différentes régions géographiques et disciplines, notamment la gestion des conflits, l'économie de la défense, le désarmement et la maîtrise des armements, la coopération régionale, le développement durable, la sécurité humaine et l'égalité des genres.
2. Le rapport d'activité du Conseil (A/77/263) contient un résumé des discussions qu'il a tenues à ses soixante-dix-septième et soixante-dix-huitième sessions, ainsi qu'un résumé détaillé des présentations faites par les experts. La présente annexe comprend les résumés des présentations que le Conseil a entendues à sa soixante-dix-neuvième session, organisée à Genève en février 2023. À sa quatre-vingtième session, à New York, le Conseil s'est surtout employé à mener des délibérations privées sans faire appel à des experts externes.

#### Soixante-dix-neuvième session

##### *Groupe 1*

##### *Possibilités de renforcer et de promouvoir la coopération régionale en matière de dépenses militaires*

3. Quatre spécialistes de la paix et de la sécurité ont présenté des perspectives régionales sur la manière dont la question des dépenses militaires est traitée en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie du Sud-Est, en Afrique et au Moyen-Orient.
4. Patience Zanelie Chiradza, Directrice de la gouvernance et de la prévention des conflits à la Commission de l'Union africaine, a insisté sur le rôle central que jouait l'Agenda 2063 (intitulé « L'Afrique que nous voulons ») dans les efforts que l'Union africaine déploie pour faire face aux menaces communes pesant sur la sécurité du continent et réduire les incitations à la course aux armements. Elle a noté que les États membres de l'Union africaine étaient exposés à de nombreuses menaces, notamment la violence communautaire, les mouvements de rébellion et les insurrections, le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité transnationale organisée, le terrorisme et l'extrémisme violent, les changements anticonstitutionnels de gouvernement et les effets des changements climatiques. En tant que telles, les dépenses liées à l'instauration et au maintien des dispositifs nationaux de sécurité, y compris la protection des frontières, des citoyens et des économies, constituent également des dépenses militaires ou de défense nécessaires. Des dispositifs tels que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Fonds pour la paix et la Force africaine repositionnée ont tous contribué à renforcer l'efficacité des mesures prises à l'échelle du continent pour répondre aux risques de sécurité, prévenir les conflits et consolider la paix, et ont facilité le partage des charges afin de réduire les dépenses militaires dans les différents pays de l'Union africaine. Le plan directeur de l'Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2030 vise à suivre les progrès accomplis en matière de réduction de la violence armée. M<sup>me</sup> Chiradza a souligné que la Commission était déterminée à travailler avec l'ONU et d'autres partenaires pour aider ses membres à mettre en œuvre efficacement

les engagements qu'ils ont pris en matière de défense et de coopération militaire dans le cadre d'une stratégie de réduction des dépenses militaires.

5. Pier Angelli De Luca, spécialiste du département de la sécurité publique à l'Organisation des États américains, a souligné que l'Organisation accordait une grande importance à la limitation des dépenses militaires, conformément à l'engagement politique que les dirigeants avaient pris en 2003, et aux mesures visant à promouvoir la mise en œuvre à l'échelle régionale des cadres mondiaux de désarmement, notamment en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre. Elle a noté que, bien que les États membres (ceux d'Amérique du Nord et ceux du reste de la région) affichent des disparités en termes de dépenses absolues, les budgets militaires représentaient une part relativement importante du produit intérieur brut dans certaines parties d'Amérique centrale et des Caraïbes. Ce constat reflète une hausse de la violence armée et de la criminalité organisée au cours des dernières années, laquelle a engendré des pressions pour que l'armée soit impliquée dans des tâches de sécurité et de maintien de l'ordre. Cette dynamique a soulevé une question cruciale concernant les rôles que l'armée et les forces de l'ordre doivent respectivement jouer dans la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité de la société, question qui a une incidence sur le montant des crédits budgétaires alloués. Le détournement d'armes légères et de petit calibre des stocks nationaux à des fins illicites ou par des acteurs illicites est également très préoccupant. M<sup>me</sup> De Luca a préconisé l'adoption d'une approche globale de la gestion des stocks afin d'atténuer la hausse des dépenses militaires et la prolifération des armes, notamment en améliorant les évaluations ainsi que le contrôle et le stockage des armes, ce que l'Organisation s'efforce de renforcer en fournissant une assistance technique à ses membres. L'Organisation interaméricaine de défense a permis de discuter des dépenses militaires, et des mesures de confiance spécifiques ont ainsi été mises en place et ont fait l'objet d'un suivi et d'une discussion tous les deux ans. La Convention interaméricaine de 1999 sur la transparence de l'acquisition des armes classiques vise à promouvoir la transparence régionale, mais jusqu'à très récemment, son efficacité était limitée en raison du faible taux d'établissement de rapports ainsi que de l'absence d'un secrétariat technique et de dialogue.

6. Robert Matheus Michael Tene, Secrétaire général adjoint de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN, a noté que, bien que l'Association ne soit pas dotée d'un mécanisme spécifique lui permettant de suivre ou de limiter les dépenses militaires, l'accent qu'elle mettait sur le dialogue et les mesures de confiance contribuait à atténuer les menaces et la crainte de menaces qui pourraient conduire à des dépenses excessives. Notant que le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est incarne les principes universels de coexistence pacifique et de coopération amicale entre les États d'Asie du Sud-Est, les États membres de l'ASEAN se sont mis d'accord sur des domaines spécifiques de coopération en matière de défense, notamment la lutte contre le terrorisme, la sûreté maritime, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe (y compris la lutte antimines), les opérations de maintien de la paix et la cybersécurité. Les sommets, forums et réunions de haut niveau organisés à l'échelle régionale ont offert la possibilité d'encourager la collaboration avec les acteurs mondiaux et régionaux concernés ayant joué un rôle dans le maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est à une époque où les autres possibilités de rencontres de ce type étaient limitées. La concurrence stratégique et la crainte de menaces se sont accrues dans la région ces cinq dernières années, mais il n'est pas certain que ce climat engendre une augmentation des dépenses militaires. Il a également été noté que l'ASEAN attendait que les États dotés d'armes nucléaires signent le protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, attente qui nuit

à la confiance. En outre, des échanges sont actuellement menés avec la Chine pour définir un code de conduite maritime.

7. Emile Hokayem, associé principal de recherche pour la sécurité au Moyen-Orient à l'International Institute for Strategic Studies, s'est exprimé sur les tendances complexes en matière de sécurité et de dépenses militaires que l'on observe au Moyen-Orient, et qui donnent à réfléchir. Il a cité plusieurs raisons pouvant expliquer l'augmentation des dépenses, notamment : la recherche de prestige et de réputation ; les considérations relatives à la sécurité du régime ou de l'État ; l'évaluation des menaces ; les exigences découlant des alliances formées et des partenariats établis ; la désillusion éprouvée à l'égard des processus de désarmement régionaux qui ont stagné (comme le Plan d'action global commun et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient) ou qui n'ont pas débouché sur une reddition de comptes (par exemple, l'utilisation d'armes chimiques dans la République arabe syrienne). On a également observé une plus grande dépendance à l'égard des armes et des capacités autochtones, laquelle s'est développée en réponse aux changements d'orientation des principaux alliés mondiaux pour diversifier l'économie, renforcer l'autosuffisance et favoriser la dissuasion. Dans ce contexte, M. Hokayem a parlé d'une hausse du « mini-latéralisme » dans la région (soit le fait que des groupes de pays se réunissent pour coopérer sur certaines questions, y compris la défense) et d'une escalade tactique sur plusieurs fronts, notamment l'utilisation et l'exportation largement débridées de systèmes de missiles et de drones aériens. Étant donné que ces tendances ne devraient pas s'inverser à court terme, il a recommandé des mesures qui suivent une approche plus globale de la sécurité régionale, qui irait au-delà d'une perspective de maîtrise des armements ; autrement dit, au lieu de se concentrer sur ce que les États achètent ou dépensent dans le domaine militaire, il faut examiner les raisons pour lesquelles ils le font. Il a également recommandé une plus grande transparence dans les transferts d'armes.

## *Groupe 2*

### *Possibilités de désarmement et de maîtrise des armements*

8. Deux praticiens de haut niveau expérimentés, qui ont chacun négocié des mesures concrètes et des traités de désarmement et de maîtrise des armements, ont été invités à partager leurs réflexions sur la manière dont de tels processus pouvaient être menés, même dans les contextes géopolitiques les plus tendus. Ils ont également échangé leurs points de vue sur les facteurs qui ont conduit à la guerre actuellement menée en Ukraine et sur ses conséquences.

9. Grigory Berdennikov, Ambassadeur résident au Centre d'études sur l'énergie et la sécurité et ancien négociateur russe du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, a souligné qu'il importait de discuter des dépenses militaires, qui, selon lui, devraient continuer à augmenter dans un avenir proche. Il a rappelé que l'ex-Union soviétique avait, en 1973, pris une initiative pour donner suite à une résolution de l'Assemblée générale visant à réduire les budgets militaires de 10 % et à utiliser une partie des fonds ainsi économisés pour fournir une aide aux pays en développement. Le dispositif de désarmement et de maîtrise des armements qui a été mis en place au cours de la dernière phase de la guerre froide et immédiatement après a entraîné une réduction significative des armements, et ce, bien que les parties concernées prenaient directement ou indirectement part à des conflits armés à l'époque. Cette réduction a, à son tour, contribué à faire baisser les niveaux de dépenses militaires. Inversement, M. Berdennikov a établi un lien direct entre le délitement et le quasi-effondrement actuels du régime de désarmement et de maîtrise des armements (compte non tenu de la prorogation jusqu'en 2026 du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la

Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs), qui, selon lui, ont débuté il y a plus de 20 ans, et leurs conséquences négatives sur la stabilité stratégique et l'augmentation des dépenses militaires que l'on observe ces dernières années. Il a par ailleurs noté que la dynamique actuelle entravait la possibilité de conclure des accords de désarmement et de maîtrise des armements. Il faut œuvrer immédiatement pour préserver ce qui reste du dispositif de maîtrise des armements et en faire un objectif principal, notamment avec la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par les États visés à l'annexe II.

10. Rose Gottemoeller, conférencière Steven C. Hány à l'Université de Stanford et ancienne responsable pour les États-Unis d'Amérique des négociations du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques avec la Fédération de Russie, a rappelé que la transparence et la confiance que favorisent les accords de limitation et de maîtrise des armements conclus entre l'ex-Union soviétique et les États-Unis étaient considérées comme bénéfiques à l'intérêt national des deux parties. Cette interprétation a permis de rendre plus prévisible la posture et l'approche de chacune des parties, ce qui leur a permis d'investir là où c'était le plus nécessaire, plutôt que de chercher à acquérir de nouvelles armes nucléaires. Si cette prévisibilité disparaissait, des pressions pourraient s'exercer pour demander l'augmentation des dépenses en matière d'armes nucléaires, avec le risque concomitant de leur utilisation délibérée ou accidentelle, même si les États dotés de telles armes réaffirment l'adage selon lequel une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée.

11. M<sup>me</sup> Gottemoeller a noté que, bien que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques ne soit pas actuellement complètement mis en œuvre du fait de problèmes qui sont, en grande partie, techniques et réversibles, les deux parties continuaient d'en respecter les principales limitations et doivent négocier son successeur. Elle a également souligné la nécessité d'impliquer la Chine dans les efforts visant à imposer des restrictions, étant donné que les trois pays ont modernisé leurs arsenaux, mais que la compréhension des intentions et de la doctrine de la Chine est plus limitée. À cet égard, elle a noté l'évolution du débat aux États-Unis sur la perspective d'avoir à collaborer avec deux pays pairs dotés de capacités nucléaires. Elle a souligné qu'il était nécessaire de préserver les accords de maîtrise des armements existants et qu'il était possible de poursuivre des initiatives novatrices, en tirant les enseignements en matière de vérification des efforts que le Secrétaire général et la Turquie ont récemment menés concernant l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens et la centrale nucléaire de Zaporijjia.

### *Groupe 3*

*Encourager une réflexion novatrice sur les dépenses militaires qui soit propre à faire évoluer cette question*

12. Le troisième et dernier groupe d'experts s'est concentré sur les moyens d'encourager une nouvelle réflexion sur les dépenses militaires.

13. Robert Egnell, Vice-Chancelier de l'Université suédoise de défense et professeur de direction et de commandement et contrôle, a suggéré que le climat international difficile actuel en matière de sécurité, qui est notamment dû à la guerre en Ukraine, avait conduit de nombreux États à conclure, selon les termes du Secrétaire général, que seules les armes, et non le dialogue, pouvaient les aider à garantir leur sécurité, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses militaires. Le climat de sécurité actuel ne permet pas encore de mener une action concrète et décisive en matière de désarmement. M. Egnell a donc proposé une « approche défensive », selon laquelle les mesures de maîtrise des armements pourraient être conçues pour réduire

les risques les plus dangereux et les plus urgents, en semant les graines d'un réengagement plus solide en matière de désarmement à un stade ultérieur. À court terme, il a recommandé : que certains pays (par exemple l'Allemagne et la Suède) gèrent leurs processus d'armement de manière active, afin d'éviter l'escalade et une course aux armements ; d'accorder la priorité au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ainsi qu'à la réforme du secteur de la sécurité dans tout contexte post-conflit ; d'explorer les régimes de maîtrise des armements qui autorisent jusqu'à certains niveaux le réarmement après un conflit ; de prévenir la prolifération des armes nucléaires ; de mettre fortement l'accent sur les questions de désarmement impliquant des technologies et des domaines de guerre nouveaux et potentiellement dangereux, tels que l'intelligence artificielle, la mécanique quantique, les missiles hypersoniques, l'espace extra-atmosphérique et le cyberspace. Il a également plaidé en faveur d'un nouveau concept de sécurité, qui ne soit pas centré sur la dissuasion nucléaire et qui n'envisage pas la sécurité exclusivement sous l'angle des menaces extérieures. Il a suggéré que la définition de la sécurité humaine donnée par l'ONU pourrait être adaptée, impliquant un ensemble de parties prenantes de la société civile pour préserver les intérêts de « nous, peuples ». Une telle définition mettrait l'accent sur le renforcement de la résilience des sociétés face aux chocs extérieurs, qu'il s'agisse des effets des changements climatiques ou de la cyberinsécurité.

14. Neta C. Crawford, titulaire de la chaire Montague Burton en relations internationales à l'Université d'Oxford, a diagnostiqué deux problèmes liés aux dépenses militaires et à la militarisation qui, s'ils étaient résolus, pourraient transformer de manière significative certaines des conséquences et externalités négatives de ces phénomènes. Elle a observé, premièrement, que les dépenses militaires évinçaient régulièrement les autres priorités et ne répondaient pas à de véritables besoins en matière de défense et, deuxièmement, que subsistait l'idée erronée selon laquelle les dépenses militaires se traduisent automatiquement par l'obtention de capacités militaires ou par le développement d'une puissance militaire, quand divers conflits armés ont suggéré qu'une telle corrélation n'était pas nécessairement évidente. Elle a présenté plusieurs options progressives susceptibles d'atténuer certains de ces problèmes, notamment en plafonnant les dépenses, en procédant à des réductions potentiellement ciblées (par exemple au niveau du personnel et des bases et en modernisant les armements), et en cherchant à décarboner certains éléments des industries militaires et de défense en passant aux énergies renouvelables et à des infrastructures plus efficaces, ce qui pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle a également proposé plusieurs idées transformatrices qui, prises ensemble, pourraient constituer des moyens plus efficaces de réduire le risque d'escalade des conflits, les dépenses militaires et même, dans le même temps, les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, l'armée pourrait se recentrer sur les missions pour lesquelles elle est le mieux adaptée (en abandonnant par exemple les interventions d'urgence), les doctrines militaires offensives pourraient être transformées en des doctrines militaires défensives, et les accords de coopération en matière de sécurité régionale pourraient être renforcés afin de répartir les coûts et de réduire les dépenses inutiles. M<sup>me</sup> Crawford a recommandé de préparer une analyse approfondie des réponses défensives à la violence ayant été couronnées de succès (c'est-à-dire une défense en profondeur), qui comprendrait l'articulation de la gamme d'armes considérées comme défensives ainsi qu'une comparaison des coûts entre les stratégies offensives et défensives. De tels scénarios devraient faire l'objet d'une simulation de guerre. Enfin, M<sup>me</sup> Crawford convient avec M. Egnell que la question des nouvelles technologies qui représentent intrinsèquement une provocation ou un risque d'escalade devrait être traitée grâce à des mesures de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance. Elle a également averti qu'il fallait se garder de laisser la sécurité humaine aux mains de l'armée afin d'éviter

que celle-ci ne multiplie des interventions indésirables et que les niveaux de dépenses militaires augmentent en conséquence.

## Annexe II

### Membres du Conseil consultatif pour les questions de désarmement en 2023

Leena Al-Hadid

Secrétaire générale du Ministère jordanien des affaires étrangères et des expatriés

Nabeela Abdulla Al-Mulla

Conférencière distinguée à l'Université américaine du Koweït

et Présidente du Conseil d'administration du Kuwait College of Science and Technology

Koweït

Lewis Dunn

Ancien Ambassadeur des États-Unis à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Elissa Golberg (Présidente)

Ambassadrice du Canada auprès de la République d'Italie,

Ambassadrice désignée auprès de l'Albanie, de Saint-Marin et de Malte,

et Représentante permanente du Canada auprès des organismes des Nations Unies basés à Rome

Jean-Marie Guéhenno

Directeur du Kent Global Leadership Program on Conflict Resolution

et professeur à la School of International and Public Affairs de l'Université de Columbia

New York

Mary Kaldor

Professeure émérite de gouvernance mondiale

et Directrice du groupe de recherche sur les conflits et le civisme

à la London School of Economics and Political Science

Londres

Marina Kaljurand

Députée au Parlement européen

Bruxelles

Anton Khlopkov

Directeur du Centre d'études sur l'énergie et la sécurité

Moscou

Li Chijiang

Vice-président et Secrétaire général de l'Association chinoise pour le contrôle des armements et le désarmement

Beijing

Amina Mohamed

Ancienne Ministre des affaires étrangères du Kenya

Zia Mian

Chargé de recherche principal

et Codirecteur Programme sur la science et la sécurité mondiale à la School of Public and International Affairs de l'Université de Princeton

Princeton, New Jersey

Marty Natalegawa  
Ancien Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie

Eghosa Osaghae  
Directeur général du Nigerian Institute of International Affairs  
Lagos

Shorna-Kay Richards  
Ambassadrice de la Jamaïque au Japon  
Tokyo

Margot Wallström  
Ancienne Ministre des affaires étrangères de la Suède

Robin Geiss (membre de droit)  
Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement  
Genève

---